

Plan de cours

INFORMATION GÉNÉRALE

COURS

| | |
|---------------------|---|
| Titre | FEM3700 - VIOLENCES SEXUELLES : APPROCHES FEMINISTES, FONDEMENTS THEORIQUES, ENJEUX SOCIOPOLITIQUES ET MOBILISATIONS |
| Groupe | 20 |
| Nombre de crédits | 3 |
| Trimestre | Été 2024 |
| Mode d'enseignement | En présentiel |
| Horaire | Mardi et jeudi 14h à 17h (29 avril 2024 au 19 juin 2024) |
| Salle | DS-R525, pavillon J.A.-de Sève |
| Espace Moodle | https://ena01.uqam.ca/course/view.php?id=64380 |

ENSEIGNANTE

| | |
|----------------|---|
| Nom | Sandrine Ricci (pronom : elle) |
| Titre | Chargée de cours |
| Coordonnées | ricci.sandrine@uqam.ca |
| Disponibilité | Sur rendez-vous |
| Communications | Dans la mesure du possible, privilégiez le temps de classe ou le forum dans Moodle pour poser vos questions relatives à la matière du cours ou aux différentes évaluations, afin que toutes les personnes inscrites au cours puissent bénéficier des réponses. Sinon, écrivez à mon adresse courriel. Veillez noter que je ne m'engage pas à répondre aux messages en moins de 48h et que je ne réponds qu'aux messages provenant de votre adresse @courrier.uqam.ca. |

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|---|
| Information générale | 1 |
| Cours1 | 1 |
| Enseignante | 1 |
| 1 Description du cours | 3 |
| 2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours | 3 |
| 3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage | 3 |
| 3.1 Formules pédagogiques | 4 |
| 4 Sommaire des évaluations - Pondération | 6 |
| 5 Calendrier du cours | 6 |
| 6 Modalités du cours | 7 |
| 6.1 Modalités de participation au cours | 7 |
| 6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation | 8 |
| 6.3 Modalités de remise des travaux | 8 |
| 6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens | 8 |
| 6.5 Modalités d'évaluation des enseignements | 8 |
| 7 Bibliographie - Médiagraphie | 9 |
| 7.1 Documentation obligatoire | 9 |

| | | |
|-----|---|----|
| 7.2 | Documentation complémentaire..... | 9 |
| 8 | Références..... | 10 |
| 8.1 | Pondération | 10 |
| 8.2 | Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat..... | 10 |
| 8.3 | Règlements additionnels | 11 |
| 8.4 | Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement | 12 |
| 8.5 | Informations supplémentaires | 13 |

1 DESCRIPTION DU COURS

[descripteur officiel] Le cours est consacré à l'étude des violences sexuelles comme phénomène social, et à celle des principaux points de tensions et de débats relatifs aux cadres d'interprétation et aux mobilisations féministes.

La matière est structurée de manière à aborder dans un premier volet les multiples formes que peuvent prendre ces violences (directes et indirectes, avec ou sans contact physique). Insister sur les problèmes des définitions nous amène à explorer la tension entre les catégories juridiques, les définitions institutionnelles, les typologies scientifiques, les représentations dans les médias et les arts, les savoirs militants et les témoignages des personnes victimes/survivantes.

Dans un deuxième volet, l'étude de textes fondateurs et de travaux contemporains permet d'aborder les principales théories, concepts et notions développées par les féministes en puisant dans un corpus interdisciplinaire, incluant le continuum de la violence sexuelle et la culture du viol. Au fil des séances, les dimensions structurelles et systémiques de la violence sexuelle sont interrogées, à partir de plusieurs contextes de victimisation, par exemple les relations amoureuses et conjugales, le travail, l'environnement numérique, les milieux d'enseignement supérieur et les conflits armés.

Des enjeux variés que soulèvent différentes pratiques de résistance et de mobilisations collectives sont examinés dans le troisième et dernier volet, avec une perspective critique, des préoccupations intersectionnelles et un intérêt pour les mouvements sociomédiatiques comme le phénomène #MeToo.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours s'insère dans deux programmes d'études de l'IREF :

- Certificat en études féministes
- Concentration de premier cycle en études féministes

Il devrait permettre aux étudiant·es de :

- Développer leurs connaissances théoriques et empiriques sur les violences sexuelles, selon des approches féministes sociopolitiques;
- Connaître et comprendre les mobilisations féministes visant à rendre compte des violences sexuelles au Québec et ailleurs dans le monde, à travers l'histoire et dans les sociétés contemporaines.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Le calendrier des séances donne un aperçu des thèmes qui seront abordés cette session et permettront, sauf exception, de combiner les éléments relatifs aux trois volets évoqués dans le descripteur (caractéristiques des violences; théories et concepts; mobilisations).

Chaque séance de cours repose sur les exposés de l'enseignante (cours magistral, avec support visuel), les discussions en plénière et des ateliers en sous-groupes sur les problématiques au programme. À l'occasion, nous visionnerons ensemble des documents audiovisuels et nous accueillerons des personnes conférencières.

L'espace Moodle contient le plan de cours, le calendrier et la liste des lectures obligatoires pour chaque séance ou semaine. Les diaporamas de l'enseignante s'y retrouveront également. Il faut noter que ce support visuel constitue seulement l'ossature du cours et ne saurait remplacer le travail individuel de prise de notes et de lecture attentive des textes sur lequel la réussite et le dynamisme du cours reposent aussi.

Au cours de la session, d'autres documents seront ajoutés sur Moodle : critères de correction et consignes spécifiques à chaque travail, lectures complémentaires, contenus en rapport à l'actualité, etc. De plus, l'espace Moodle comporte également un forum de discussion qui permet l'échange d'informations entre les personnes étudiantes.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Des précisions concernant le déroulement, les attentes et les critères d'évaluation seront communiquées en classe et déposées sur Moodle.

Examen partiel (35%)

a) Objectifs

Vérifier le niveau d'acquisition des connaissances acquises en classe et dans les textes en lecture obligatoire; permettre aux étudiant·es d'améliorer leurs capacités d'analyse et de synthèse, ainsi que leurs aptitudes à communiquer à l'écrit.

b) Démarche

L'examen portera sur le contenu des cours 1 à 5, incluant les lectures obligatoires correspondantes. Il se déroulera en classe le jeudi 16 mai 2024, sur les 3 heures de cours (au maximum), sans accès aux notes de cours ou textes, ni aux ordinateurs ou téléphones.

L'examen sera composé de deux parties. La première comporte des questions à choix multiples (QCM). La deuxième partie comportera quatre questions à court développement, non fournies à l'avance. Les étudiant·es devront en choisir trois et y répondre en 4 à 8 lignes.

c) Évaluation

Première partie (40% de la note) – Les étudiant·es devront sélectionner, parmi trois ou quatre réponses, celle qui est juste.

Deuxième partie (60% de la note) – Pour bien répondre à ces questions, les étudiant·es devront faire une synthèse des informations entendues en classe et lues dans les lectures obligatoires. Chaque réponse compte pour 20%. Les critères d'évaluation sont : la qualité et la rigueur des réponses; la cohérence, la pertinence et la complétude de la synthèse; le respect des consignes pour l'exercice. La qualité du français ne sera pas évaluée, mais doit être aussi soignée que possible, d'autant qu'elle peut affecter les sens du propos.

Travail de recherche (25%)

a) Objectifs

Permettre aux étudiant·es de développer leurs habiletés en recherche documentaire; d'améliorer leurs capacités de synthèse et d'analyse, ainsi que leurs aptitudes à communiquer à l'oral ou l'écrit; vérifier le niveau d'acquisition des connaissances acquises en classe et dans les textes en lecture obligatoire.

b) Démarche

Ce travail est réalisé en équipe de 4 ou 5 personnes. Il consiste à faire une recherche à la bibliothèque et sur Internet afin de présenter l'analyse d'une pratique de résistance féministe contre la violence sexuelle (action collective). Les étudiant·es devront étudier au choix, dans n'importe quel pays ou période :

- une mobilisation (manifestation, performance, campagne d'affichage, grève, etc.)
- une organisation de mouvement social spécifique
- une action culturelle ou artistique protestataire
- un mot-clic ou un slogan célèbre

Les étudiant·es devront faire valider leur sujet par l'enseignante avant le 14 mai. Une fois validé, il faudra le faire connaître au reste de la classe en l'inscrivant dans le Google doc (lien à venir), avec la date fixée par une entente conjointe entre les étudiant·es et l'enseignante.

La restitution de l'analyse de l'action collective pourra se faire au choix :

- à l'oral (exposé de 20 minutes, avec diaporama comprenant un plan détaillé, les différentes diapos présentant clairement et de manière synthétique les résultats de la recherche, des images pertinentes et au moins trois références bibliographiques, en plus de la médiagraphie), suivi d'une courte période d'échange avec la salle;
- à l'écrit (environ 8 pages, excluant la page couverture, la bibliographie et les éventuelles images en annexe, à double interligne, Times New Roman point 12 et avec des marges de 1.5 po).

Considérant qu'un maximum de 8 exposés oraux pourra se dérouler dans la période dédiée, entre les cours 7 et 14, le choix de la formule sera déterminé par les préférences de chaque équipe, ainsi que par le nombre total d'étudiant-es et, si nécessaire, un tirage au sort.

Les diaporamas finaux devront être envoyés à l'enseignante par courriel au plus tard 24h avant l'exposé oral (pénalité de retard 20%). Les travaux écrits seront à remettre le 6 juin (pénalité 5 % par jour de retard, incluant la fin de semaine).

c) Évaluation

Critères de correction généraux pour les deux formules (aucune ne sera mieux notée que l'autre) :

1. Compréhension, cohérence et clarté des propos
2. Capacité de synthèse de l'information traitée
3. Esprit critique et rigueur intellectuelle de la réflexion (capacité d'analyse)
4. Intégration des contenus théoriques : capacité à faire des liens avec les enseignements et les lectures
5. Pertinence et qualité des sources (bibliographie)
6. Effort soutenu dans l'expression orale ou écrite, respect des consignes de réalisation du travail, incluant le temps alloué ou nombre de pages (10% de la note).

Examen final (40%)

d) Objectifs

Vérifier le niveau d'acquisition des connaissances acquises en classe et dans les textes en lecture obligatoire; permettre aux étudiant-es d'améliorer leurs capacités d'analyse et de synthèse, ainsi que leurs aptitudes à communiquer à l'écrit.

e) Démarche

L'examen portera sur toute la matière vue en classe, ainsi que les lectures obligatoires, mais la matière étudiée après le partiel sera prépondérante.

L'examen se déroulera en classe le mardi 18 juin 2024, sur les 3 heures de cours (au maximum), sans accès aux notes de cours ou textes, ni aux ordinateurs ou téléphones. L'enseignante remettra trois questions à l'avance, que les étudiant-es pourront préparer et auxquelles iels devront répondre lors de l'examen. Il s'agit de questions à moyen développement. Chaque réponse doit atteindre 2 à 3 pages. Il s'agira d'écrire un argument structuré et analytique.

f) Évaluation

Les critères d'évaluation sont : la qualité et la rigueur des arguments; la cohérence, la pertinence et la complétude de la synthèse; le respect des consignes pour l'exercice. La qualité du français ne sera pas évaluée.

PRÉCISIONS AU SUJET DE L'ENTENTE D'ÉVALUATION À L'UQAM

Une entente doit être signée par l'enseignant-e et les étudiant-es du cours avant la fin de la deuxième semaine du cours. Cette entente porte uniquement sur les aspects suivants :

1. le nombre et les échéances des évaluations;
2. la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale du cours

Pour tout renseignement supplémentaire, il est possible de consulter les documents suivants:

- Pour le premier cycle: Règlement 5 de l'UQAM, article 7.9

<https://instances.uqam.ca/reglements/>

- Pour les cycles supérieurs: Règlement 8 de l'UQAM, article 9.4

<https://instances.uqam.ca/reglements/>

Voir aussi le Guide méthodologique de l'IREF, p. 5

https://iref.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/56/2022/04/version2_diffusion_04_2022.pdf

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

| Types de travaux : Exercices, présentations, examens | Pondération % | Date de remise ou d'examens |
|---|------------------|---|
| Examen PARTIEL | 35 | Jeudi 16 mai |
| Travail de recherche | 25 | 6 juin (écrit) ou variable (oral), à partir du cours No7 |
| Examen FINAL | 45 | Mardi 18 juin |

5 CALENDRIER DU COURS

| Cours | Date | Activités d'enseignement | Lecture ou travail à faire avant la séance |
|-------|----------|---|---|
| 1 | 30 avril | Introduction | Voir Moodle. |
| 2 | 2 mai | Quelles violences ? Problèmes de définition, défis de la quantification | |
| 3 | 7 mai | Histoires de politisation de la violence sexuelle | |
| 4 | 9 mai | Re/cadrages féministes en tension I | |
| 5 | 14 mai | Re/cadrages féministes en tension II | |
| 6 | 16 mai | Examen en classe | |
| 7 | 21 mai | Conflits armés et génocides : le cas du Rwanda | |
| 8 | 23 mai | Les femmes autochtones en première ligne (conférencière invitée) | |
| 9 | 28 mai | Trouble dans le consentement, les violences « ordinaires » en question | |
| 10 | 30 mai | L'université comme champ de bataille | |
| 11 | 4 juin | Des concepts féministes toujours utiles ? | |
| 12 | 6 juin | Le système judiciaire face aux violences sexuelles et aux critiques | |
| 13 | 11 juin | (Ne pas) dire son nom, scandales, solidarités et <i>backlash</i> | |
| 14 | 13 juin | Dénoncer, se mobiliser, qu'ossa donne ? | |
| 15 | 18 juin | Examen en classe | |

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Les différentes activités prévues requièrent une **présence soutenue au cours**, ainsi que la **lecture des textes préparatoires**. Il faut noter que les textes ne seront pas nécessairement abordés en détail en classe. Cependant, leur lecture contribue à l'acquisition de connaissances et elles feront partie intégrante de la matière à examen. En cas d'absence au cours, l'enseignante n'est pas tenue de transmettre ses propres notes de cours. Il est également important d'arriver à l'heure à chacune des séances et d'y demeurer jusqu'à la fin, à moins de motifs sérieux, car les déplacements durant le cours perturbent le climat de la classe.

Le participation active des étudiant·es au cours est vivement souhaitée, tout en tenant compte des défis liés à notre grand nombre. Tout au long de la session, les étudiant·es sont également invité·es à suivre l'actualité locale et internationale, afin de faire des liens avec la matière vue en classe, soumettre des sujets et des arguments pour la conversation collective ou encore trouver un sujet pour le travail de recherche.

Climat d'apprentissage

Ce cours se veut un espace bienveillant de réflexion et de discussion au sein duquel pourront se manifester des doutes, de la colère et une certaine vulnérabilité. L'enseignante agira comme personne-ressource auprès du groupe tant au niveau du contenu théorique que de la création d'un climat propice aux apprentissages et à l'acquisition d'habiletés communicationnelles. Néanmoins, chaque membre du groupe-cours est responsable de son propre processus d'apprentissage ainsi que du processus collectif d'apprentissage.

Nous discuterons dès le premier cours des émotions douloureuses que les contenus du cours pourraient déclencher. L'enseignante prend très au sérieux ces questions et tient pour acquis qu'il y a des personnes survivantes de violence sexuelle dans la classe (sur cette posture, voir référence* ci-après). Considérant la thématique du cours, faisant en sorte que nous étudierons plusieurs formes de violence sexuelle qui impliquent un ensemble d'oppressions, l'enseignante ne fera pas un *traumavertissement* (« *trigger warning* » ou « *content warning* ») à chaque fois que des contenus potentiellement déclencheurs se présenteront. Même s'il refuse tout voyeurisme ou sensationnalisme, ce cours est donc déconseillé aux personnes fragilisées (pour obtenir du soutien, voir p. 12)

* Ricci, Sandrine (2019). La culture du viol à l'université : enjeux pour la pratique enseignante. Dans M. Bergeron, E. Paquette, S. Ricci, C. Rousseau et M. St Hilaire (dir.), *Actes du symposium canadien sur la violence sexuelle dans les milieux d'enseignement supérieur | Proceedings of the Canadian symposium on sexual violence in post-secondary education institutions* (p. 24-29). Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur (UQAM). https://chairevssmes.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/124/Actes-du-symposium-VSMES-2019_VF.pdf.

Interactions en classe

Nous aborderons des questions difficiles, sensibles et controversées entourant les violences sexuelles, mais aussi le genre et des identités marginalisées. Des tensions et divergences d'opinion pourraient survenir, qui ne mèneront pas nécessairement à un consensus; elles font partie intégrante du processus d'apprentissage. Il est important que différents points de vue puissent être exprimés, entendus, compris et questionnés. Lorsque des conflits théoriques ou des inconforts politiques ont lieu, il est capital de conserver une attitude d'ouverture, d'écoute et de respect des autres. En tout temps, il faut rester conscient·e de ses biais, préjugés et privilèges.

Aucune attaque personnelle ne sera tolérée envers quiconque dans la classe. À l'instar de l'enseignante, les étudiant·es doivent aussi garder strictement confidentielle toute information personnelle éventuellement livrée par les membres du groupe-cours. Ceci dit, personne ne devrait se trouver sous pression de dévoiler de l'information personnelle en classe ou dans le cadre de la réalisation des travaux. Par ailleurs, il faut noter que le simple partage d'expériences ou d'opinions personnelles ne se substitue pas à des contributions réfléchies faisant état de la compréhension des sujets en discussion, des enseignements et des lectures.

Technologies

Durant les cours, le matériel informatique et de télécommunication doit exclusivement servir à l'apprentissage. Consulter ses courriels, ses réseaux sociaux ou autres durant les cours nuit non seulement à la concentration de la personne usagère, mais perturbe celle des personnes qui l'entourent. Par conséquent, les téléphones se

feront discrets et l'utilisation des ordinateurs portables en classe est tolérée, mais découragée. De plus en plus d'études démontrent les bénéfices d'une prise de notes manuelle pour incorporer la matière du cours, comparativement à des notes directement entrées dans l'ordinateur (voir notamment <https://journalssagepub.com.proxy.bibliotheques.uqam.ca/doi/full/10.1177/0956797614524581>).

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

L'étudiant-e qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est justifiée et jugée valable par l'enseignante. Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à un examen. L'étudiant-e devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Sauf avis contraire, les travaux sont à remettre par courriel. Des pénalités de retard s'appliquent si aucune entente n'est prise, pour motifs jugés valables, avec l'enseignante (voir section 3.1). Aucune demande de remise de travail différé ne sera acceptée sans motif valable, c'est-à-dire indépendant de la volonté de l'étudiant-e. Les voyages, le travail, le bénévolat ou les obligations familiales ne sont pas des conditions admissibles pour justifier un retard dans la remise des travaux ou en cas d'absence à l'exposé oral ou à un examen.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux évalués seront envoyés par courriel. L'examen partiel évalué sera remis en classe. L'examen final évalué peut être transmis par la poste si la personne étudiante joint une enveloppe pré-adressée et préaffranchie à son travail.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui serait entre le 5 et le 14 juin 2024, pour le trimestre d'été à horaire intensif. Les étudiant-es pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une sélection de références sera diffusée sur Moodle.

Une bibliographie extensive est aussi disponible sur le Portail BiblioFEM* :

<https://bibliographies.uqam.ca/bibliofem/>

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Les lectures à préparer seront accessibles en ligne ou sur Moodle.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Soutien à l'apprentissage

Pour aider les étudiant-es dans leurs recherches, la bibliothécaire en études féministes propose différentes ressources : <https://uqam-ca.libguides.com/az.php?s=133111>

Blais, Mélissa, Lampron, Ève-Marie et Courcy, Isabelle. Guide méthodologique du certificat et de la concentration de premier cycle en études féministes, IREF, 2^e version revue et augmentée.

<https://iref.uqam.ca/publication/guide-methodologique-en-etudes-feministes/>

Vous trouverez conseils et ressources sur le site du Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ)

<https://bire.uqam.ca/services-offerts/soutien-apprentissage-generales/>

Lexique des termes - Études féministes <https://wiki.uqam.ca/pages/viewpage.action?pageId=133403786>

8 RÉFÉRENCES

8.1 PONDÉRATION

Grille de notation de l'IREF des cours FEM

Veillez noter qu'elle diffère notamment de celle en vigueur à la Faculté des sciences humaines.

Référence : <https://iref.uqam.ca/publication/guide-methodologique-en-etudes-feministes/>

Depuis la session d'été 2019, il y a un changement au premier cycle du barème de notes des cours siglés FEM. **La résolution a été votée par le Comité de programmes en études féministes à l'hiver 2019.**

| A+ | A | A- | B+ | B | B- | C+ | C | C- | D+ | D | E |
|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|
| 90-100 | 85-89 | 80-84 | 77-79 | 73-76 | 70-72 | 67-69 | 63-66 | 60-62 | 57-59 | 55-56 | 0-54 |

8.2 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.3 RÈGLEMENTS ADDITIONNELS

Règlement n° 5 Études de 1^{er} cycle :

Les études de premier cycle sont régies par le Règlement des études de premier cycle de l'UQAM ([Règlement n° 5](#)).

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap – SASESH :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcèlement.uqam.ca/>
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : 514 529-5252 ou 1 877-717-5252 <http://www.rqcalacs.qc.ca/>
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, <https://portailétudiant.uqam.ca/soutienpsycho/>
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

POLITIQUE N° 2

SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE UNIVERSITAIRE

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission de l'Université.

Ce droit comprend la liberté :

- a) d'enseignement et de discussion;
- b) de recherche, de création et de publication;
- c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion;
- d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.

Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

En reconnaissant, en promouvant et en protégeant la liberté académique universitaire, cette politique soutient la mission de l'Université, laquelle comprend la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la section [Liberté académique universitaire](#) sur le site enseigner.uqam.ca.